

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2054 accordant une indemnité de 150.000 francs à M. Culouscou en réparation des dommages matériels occasionnés à sa voiture par un véhicule administratif

n° 2054

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 novembre 1947

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro
30 novembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le procès-verbal en date du 29 avril 1947 établi par la gendarmerie locale relatant les causes d'un accident matériel de véhicule automobile au préjudice de M. Culouscou

Vu les rapports de procès verbaux des mt vices judiciaire de travaux publics relatifs aux dégâts constatés

Vu la lettre de M. Culouscou en date du 12 novembre 1917 acceptant le règlement transactionnel proposé par l'administration locale.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une indemnité de cent cinquante mille francs (150.000 fr.) est accordée sur les fonds du budget local, a M. Culouscou (..Jean), en réparation des dommages matériels occasionnés a sa voiture personnelle par un véhicule administratif.

Art. 2

– La présente dépense sera im putée au chapitre 16, article 2, paragraphe I, exercice 1917.

Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.